

## FICHE PROGRAMME

<b>Référence Programme ANDPC</b>	<b>10401800028</b>
<b>Titre du programme</b>	Maladies éruptives de l'enfant.
<b>Catégorie professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Médecine Générale</li> <li>➤ Pédiatrie</li> </ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Médecin spécialisé en médecine générale :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelles stratégies diagnostiques et thérapeutiques des pathologies aiguës en premier recours.</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Médecin spécialisé en pédiatrie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infections courantes du nourrisson et de l'enfant.</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Infectiologie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bon usage des anti-infectieux à visée curative (en probabiliste ou face à une infection documentée) et préventive.</li> <li>• Prévention des maladies infectieuses (vaccinologie, médecine de voyage).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Méthodes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Pédagogique ou cognitive :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation présentielle (congrès scientifique, séminaire, colloque, journée, atelier, formation interactive, formation universitaire...).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Mode d'exercice du participant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Libéraux</li> <li>➤ Salariés en centres de santé conventionnés</li> <li>➤ Autres salariés (y compris hospitaliers)</li> </ul>
<b>Durée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 Journée, Soit 7 heures de présentiel.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p><b>Objectifs généraux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les lésions élémentaires afin d'orienter le diagnostic.</li> <li>➤ Connaître les conduites à tenir en termes d'éviction, traitements et mesures préventives des maladies éruptives.</li> </ul> <p><b>Objectifs pédagogiques :</b></p> <p><b>1<sup>ère</sup> demi-journée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Différencier les différentes maladies éruptives : notamment rougeole, rubéole, mégalérythème épidémique, exanthème subit, varicelle et scarlatine doivent être discutés dans le cadre des érythèmes infectieux diffus.</li> </ul> <p><b>2<sup>ème</sup> demi-journée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intégrer les mesures préventives, les évictions, et les traitements de ces différentes maladies éruptives.</li> <li>➤ Identifier la conduite à tenir en cas de rougeole en particulier.</li> </ul>
<b>Pré requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Néant</li> </ul>
<b>Résumé</b>	<p>La survenue d'une éruption le plus souvent en contexte fébrile, est une situation fréquente chez l'enfant. Beaucoup trop d'éruptions au décours d'une prise d'antibiotique «type morbiliforme» est faussement qualifiée d'allergie. Il faut d'abord caractériser l'éruption : identification de la lésion élémentaire, groupement lésionnel, type de l'éruption, topographie, modalités d'apparition et/ou d'extension en sachant que différents aspects peuvent s'associer d'emblée en cours d'évolution. Il faut ensuite préciser le contexte : état des vaccinations, notion de contagé, d'un voyage récent, d'une prise médicamenteuse, inventaire des signes d'accompagnement. Plusieurs maladies éruptives font l'objet de recommandations quant à la conduite à tenir en cas de maladies infectieuses en collectivité d'enfants (contagiosité, éviction légale, mesures préventives). Ces recommandations étant peu ou mal connues des médecins de l'enfant, notamment la rougeole. Leurs connaissances permettraient d'éviter beaucoup d'éviction de collectivité abusives qui comporte un coût sociétal en arrêt de travail des parents. La rougeole est un cas à part, en 2017 nous déplorons encore au 31 juillet 387 cas dont un mortel. Afin de suivre l'incidence de la maladie, il est nécessaire de maintenir la rougeole sur la liste des maladies à déclaration obligatoire et la confirmation biologique (salivaire ou sérique) doit être réalisée en priorité. Encore faut-il que le médecin de l'enfant fasse le diagnostic et connaisse les modalités de la déclaration obligatoire, et les mesures préventives ! Nous nous proposons dans cette formation destinée aux médecins de premier recours de l'enfant, généralistes et pédiatres, d'affiner les démarches diagnostiques, d'optimiser les prises en charges pour éviter examens complémentaires inutiles et éviction de collectivité entraînant interruptions de travail abusif et les mesures préventives à mettre en œuvre mais également permettre de mettre œuvre les mesures préventives pour limiter la contagiosité notamment pour la rougeole.</p>
<b>Nombre d'étapes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1</li> </ul>
<b>Concepteur du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dr Dominique GIRARDON</li> </ul>
<b>Nombre de participant maxi par session :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 47</li> </ul>